

Eolien : 42 MW installés en Wallonie mi-2017

Christophe HAVEAUX, Johanna D'HERNONCOURT, 28 Septembre 2017



Au premier semestre 2017, 19 éoliennes ont été installées en Wallonie soit +42 MW. La fédération EDORA s'inquiète face à ce décrochage persistant de l'éolien et appelle le nouveau Gouvernement wallon à réagir s'il souhaite atteindre ses objectifs d'énergies renouvelables.

L'APERe a compilé dans son [Observatoire](#) les statistiques d'installation éolienne. Avec la mise en fonction du parc de Héron (3 éoliennes), du projet Greensky le long de la E40 (9 éoliennes), des 4 dernières éoliennes du parc de Walhain-Gembloux et de l'extension du parc de Floreffe-Fosses-la-Ville (3 éoliennes), la Wallonie atteint désormais une puissance installée de 791 MW qui permet de produire plus de 1.600 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation de plus de 465.000 ménages.

Après un taux de croissance de 10% en 2015, l'éolien wallon a connu une croissance de 6% seulement en 2016. La filière accuse un ralentissement important au cours de ces dernières années, en raison notamment de nombreux recours au Conseil d'Etat. Le nombre de ces recours reste stable (23 dossiers actuellement, 23 à la fin 2016).

De nombreux projets éoliens sont actuellement en développement : projets en étude d'incidences (992 MW), en demande de permis (135 MW) et en recours (375 MW, dont 47 MW en construction en dépit d'un recours). Nombre de ces projets sont mutuellement exclusifs et seuls les meilleurs seront retenus. A cela s'ajoutent les projets autorisés (131 MW, dont 67 MW libres de recours) et les parcs en construction (188 MW). D'ici la fin de l'année 2017, 44 MW supplémentaires devraient être mis en fonction.

Selon l'APERe, au vu des statistiques, il est encore réaliste pour la Wallonie d'atteindre les objectifs éoliens qu'elle s'est fixés à l'horizon 2020 : une production annuelle de 2437 GWh, soit une puissance installée totale de 1150 MW. Pour ce faire, le rythme amorcé en 2017 devrait être maintenu pour que soient installés en moyenne 100 MW par an jusque 2020.

La réalisation – ou non – de l'objectif éolien wallon affectera également la capacité de la Belgique d'atteindre ses objectifs européens de production d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 et 2030.

Insécurité juridique et contraintes d'installation

EDORA, la fédération des énergies renouvelables, se montre plus inquiète dans un communiqué: "Ce décrochage perdure depuis 6 ans, durant lesquels moins de 50% de l'installation annuelle requise a été réalisé."

"Le secteur éolien reste face à une insécurité juridique profonde qui engendre des coûts importants pour la Région. L'insécurité juridique pourrait croître encore avec le recours contre les dispositions éoliennes du Code du Développement du Territoire (CoDT) devant la Cour constitutionnelle

L'issue de ce recours pourrait en effet priver de toute base légale les futurs octrois de permis éoliens."

EDORA demande également de lever les contraintes qui empêchent actuellement d'installer des éoliennes dans certaines zones, notamment militaires.

"Seule une action urgente du Gouvernement wallon visant à améliorer et à stabiliser le cadre d'investissement éolien devrait permettre d'atteindre les objectifs énergétiques régionaux", conclut la fédération.

Source URL: <http://www.renouvelle.be/fr/statistiques/eolien-42-mw-installes-en-wallonie-mi-2017>